

marine marchande informations



LA MAILLE

N°227bis

Été 2019



La **Tour Solidor** située dans le quartier de Saint-Servan à Saint-Malo, domine l'estuaire de la Rance. Du pied de la Croix, **Jacques Cartier** a appareillé en 1534 pour le Canada et le Saint-Laurent en particulier. Le musée international du Long Cours **Cap-Hornier** occupe les quatre étages de cette fortification datant de la fin du XIV^e siècle.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| ÉDITO Complémentaire | P 2 |
| RÉGIONS | P 3 |
| COMPTE-RENDU DERNIÈRE AG CESMA | P 4 |
| S.N.S.M. | P 6 |
| E.N.S.M., le nouveau Président du C.A | P 7 |
| S.O.S. MÉDITERRANÉE, un nouveau Président | P 7 |



REVUE DE L'ASSOCIATION
DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE
ET DES DIPLÔMÉS DE L'ENSM



ÉDITO – La suite...

La taille de la page dédiée à l'Édito du numéro 227 de MMI n'a pas permis d'insérer la totalité du texte prévu. Nous profitons de ce numéro « bis » d'été pour publier le complément.

Laissons maintenant Marc Minni, notre correspondant malouin et organisateur de l'AG, nous dire quelques mots :

« D'abord, vous l'aurez remarqué, "**HYDROS**" ou "**Hydro**", restent de véritables sésames dans notre bonne ville de Saint-Malo : vous l'avez expérimenté dans les bistrotts, la Cathédrale, les Administrations dont l'ENSM et le lycée maritime, ainsi que dans les Entreprises (BAI, etc...). Même le curé de la Cathédrale, le père **LORTA** s'y est mis et a prononcé son prêche, en nous plongeant au cœur d'une "épouvantable tempête" ! . . .

Certains néanmoins auront manqué l'étape incontournable du **BISTRO de JEAN** ! En concurrence, il est vrai, avec **LA NUIT DE L'HYDRO** dans une Malouinière, organisée par le Bural local.

D'autres auront pu découvrir la fantastique épopée des **Terre-Neuvas** durant cinq siècles, présentée par des guides Terre-Neuvas, qui gardent et transmettent la **Mémoire et le Patrimoine des Terre-Neuvas** au Musée de l'Avenue Moka.

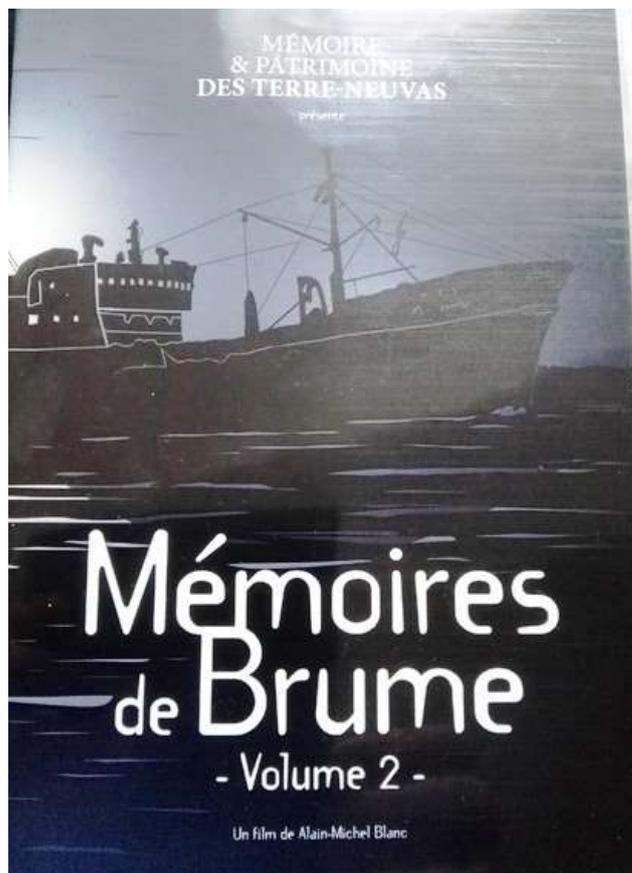
Enfin, le repas de gala, servi au "**CHATEAUBRIAND**", dont la salle de restaurant, côté rue Chateaubriand où naquit l'écrivain, nous permit sous l'œil bienveillant de l'auteur des "**Mémoires d'Outre-tombe**", de conclure brillamment cette AG, avec une table de prestigieux invités.

Invité prestigieux ou simple adhérent, du nouveau Président trentenaire au nonagénaire, en fait, comme l'a dit Alain Connan, «**Tout le monde se connaissait !**».

Nouveau film d'Alain-Michel Blanc sur l'ère des chalutiers
« **Mémoires de Brume – Volume 2** (Avril 2019)
Disponible au Musée des Terre-Neuvas, 67 Avenue de Moka à Saint-Malo.

Ainsi, l'on découvrirait, qu'au même moment, dans les années 70, Alain Connan et Marc Minni se trouvaient ensemble en rade de Djeddah, l'un sur un navire à passagers transportant des pèlerins pour La Mecque, l'autre sur un roulier aménagé pour le transport d'animaux vivants (6 000 moutons / Chameaux et zébus) pour les fêtes religieuses de La Mecque également. André WALLYN lui, devant la plaque de l'ENMM, constata qu'il était là au cours, en même temps que Marc, il y a ... 47 ans !

Quelle richesse, quel patrimoine maritime, **HYDROS** a su préserver et développer, avec les successeurs de Guy FEAT dont Jean Arnaud Lamy. »



Vous retrouverez les rubriques « Histoire » et « La Mer et les Médias » ainsi que le complément des nouvelles en provenance des sites de l'ENSM dans le MMI n° 228 de début octobre 2019.

Yves-Noël Massac, Secrétaire Général

NOUVELLES DES RÉGIONS - OUTRE-MER, ANTARCTIQUE

Nouvelles de l'Outre-mer.

Depuis l'Antarctique

Par le Secrétaire Général, Yves-Noël Massac



Les TAAF acronyme de Terres australes et antarctiques françaises, constituent un territoire d'outre-mer de la France créé par une loi du 6 août 1955.

Ce territoire comprend actuellement cinq districts très différents : l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, les îles Éparses de l'océan Indien, les îles Saint-Paul et Nouvelle-Amsterdam et la Terre-Adélie.

La Terre Adélie est une région de l'Antarctique découverte en 1840 par l'explorateur français Jules Dumont d'Urville. L'aire d'environ 432 000 km² située entre 136° et 142° de longitude Est et entre 90° (pôle Sud) et 67° de latitude Sud est un territoire revendiqué par la France. Il abrite la base scientifique française Dumont d'Urville, sur l'île des Pétréls, rattachée au fuseau horaire UTC+10:00.

Grâce à Maëlle Giraud, HYDROS est représenté en Terre Adélie sur la base de Dumont d'Urville.

Le 1^{er} mai, elle nous a adressé le message suivant :

« Voilà presque 5 mois que je suis en Antarctique

et je ne m'en lasse toujours pas. La vie sur base est agréable et se passe dans la bonne humeur générale. Effectivement les communications ne sont pas très simples mais cela est essentiellement dû au fait qu'il y a tellement à découvrir et à faire sur la base et aux alentours que le temps que je me réserve pour les mails et autres communications est assez limité. »

Pour ceux qui ne le savent pas, Maëlle, membre du CA d'HYDROS, travaille depuis la fin de l'an dernier, pour une année, à la centrale de la base Dumont d'Urville. Elle nous prépare des articles pour les futurs MMI sur son travail et les activités et études réalisées sur la base. Elle a eu la gentillesse d'envoyer une photo d'elle pour faire rêver les lecteurs de MMI.

Sachez-aussi que MMI et le CdSb sont diffusés sur les TAAF (Kerguelen, Crozet, St-Paul-Amsterdam ainsi qu'en Terre Adélie).

Nous souhaitons bon courage à Maëlle pour affronter l'hiver austral.



HYDROS est membre de CESMA. Son représentant auprès de la Confédération des Associations Européenne de Capitaines de Navires est Francis Vanoosten. Cette année ce sont nos amis du Collège Royal Maritime Belge qui organisaient cette Assemblée Générale à Anvers les 9 et 10 mai. Francis y était et nous fait part du compte-rendu avec les résolutions suivies de ses remarques et commentaires.

RESOLUTIONS DE LA 24^{ème} AGA DE CESMA TENUE LE 10 MAI 2019 À ANVERS, BELGIQUE.

Les membres de CESMA présents à l'AGA à Anvers, en Belgique, ont noté avec préoccupation les problèmes récurrents liés à:

- la piraterie,
- la sécurité des navires Ro-Ro, des RoPax et des navires de croisières,
- la diminution du nombre de marins de l'Union européenne,
- le maintien du nombre d'immigrés clandestins en Méditerranée,
- les accidents liés à des équipements approuvés par les autorités maritimes,
- la diversité des pratiques en matière de formation sur simulateur dans les pays de l'UE,
- l'excès de paperasserie à bord des navires de commerce,
- la diminution des compétences traditionnelles en matière de navigation,
- la diminution de l'emploi des gens de mer de l'UE,
- la persistance des accidents, dont certains mortels à bord des très grands transporteurs de minerai (VLOC),

et en conséquence les Capitaines de navires s'en tiennent aux résolutions suivantes:

Résolution no. 1: Mise en œuvre de la réglementation de la teneur en SOx des fumées et de la qualité des eaux des ballasts:

Des capitaines et les équipages ont été confrontés à de graves problèmes de mise en œuvre du plafonnement de la teneur en SOx (durcissement prévu en 2020) et certains ont été poursuivis pour violation des règles en vigueur. Alors que les soutes sont commandées par les opérateurs du navire, qui reçoivent au préalable tous les documents concernant le carburant, si des problèmes surviennent dans la mise en œuvre des réglementations des teneurs en soufre dans le carburant ou dans le respect des règles de gestion des eaux de ballast, plusieurs chefs d'accusation graves ont été portés contre les capitaines des navires et plusieurs capitaines ont été poursuivis. CESMA insiste pour que les institutions européennes adaptent les règles existantes aux dernières évolutions de l'industrie et des technologies de l'information et fasse en sorte que les capitaines des navires ne puissent pas être poursuivis pour des infractions commises par des tierces parties à terre impliquées dans l'exploitation et la gestion des navires.

Résolution no. 2: Criminalisation des marins.

L'Assemblée générale a de nouveau noté que le problème de la criminalisation des gens de mer et des capitaines de navires en particulier continue de susciter une vive préoccupation. CESMA demande instamment aux armateurs et / ou aux opérateurs de navires de systématiquement fournir une assistance juridique aux capitaines qui servent sur leurs navires en cas d'incident à la suite duquel ils sont arrêtés par les autorités locales, au moins jusqu'à ce qu'au prononcé du verdict final. De plus, il est vivement conseillé aux Capitaines d'envisager de souscrire une assurance.

Résolution no. 3: Fatigue et sécurité du personnel.

L'Assemblée a de nouveau examiné le problème de la fatigue dans le secteur maritime. CESMA soutient toujours l'exigence d'un minimum de trois officiers pont certifiés, y compris le capitaine, sur chaque navire de mer de 500 GT et plus, même si nous constatons des améliorations grâce à de meilleurs contrôles de certains États du pavillon (cas de l'Espagne) et de l'État du port. CESMA continue d'exhorter les agents de contrôle par l'État du port à intensifier la vérification des périodes de travail et de repos lors des inspections à bord des navires.

Résolution no. 4: Le rôle clé du capitaine du navire dans la navigation du navire dans les zones de contrôle VTS.

L'Assemblée a examiné l'atteinte à la sécurité des navires lors de la navigation dans les zones sous surveillance VTS par la tendance actuelle de restreindre la capacité de décisions des capitaines de navires en faveur d'une plus grande autorité des opérateurs VTS. CESMA exhorte les institutions européennes et les organes législatifs nationaux à faire respecter l'autorité des capitaines conformément au code ISM dans le but de sauver des vies humaines en mer, des navires et de protéger l'environnement marin.

Remarques:

C'est la première année que l'AGA se termine par la motion de ses différentes résolutions retenues finalisées et votées par le conseil. Jusqu'à maintenant il fallait attendre un mois voire deux pour finaliser le texte, ce qui empêchait une insertion dans la presse locale !!

Sous l'impulsion du Président Hubert Ardillon (représentant l'AFCAN, autre association française membre de CESMA) les "choses" changent et dans le bon sens.

Pour votre info, à l'origine de ces diverses motions nous trouvons en tant qu'affaires en cours:

- Des capitaines incarcérés après des contrôles positifs de taux de SOx pour des soutes achetées par le service technique et non pas par le capitaine qui se retrouve otage des fournisseurs, (Marpol Annexe VI)
- Des capitaines condamnés à de lourdes amendes pour avoir refusé de boire un échantillon de leurs eaux de ballast à la demande des inspecteurs lors d'un PSC (BWM)
- Un capitaine s'est vu refuser par l'opérateur VTS l'accès au port dans des conditions de tempête par manquement au titre du principe du "port refuge" et son navire a sombré en Mer Noire,
- La persistance de l'armement des caboteurs sous pavillon hollandais par un capitaine armateur breveté + un unique officier pont à bord (CESMA va demander le soutien de IFSMA et de continuer d'intervenir) (MLC)
- Suite à la création d'un nouveau MRCC Libye, le déroutement autoritaire vers la Libye d'un navire ayant secouru des migrants naufragés avec mise en danger de l'équipage par le grand nombre de migrants, (SAR+SOLAS)
- Poursuite d'un capitaine ayant secouru des migrants naufragés mais ayant refusé de dérouter son navire de sa destination commerciale prévue et dès lors considéré en tant que "passeur de migrants" par les autorités au port d'arrivée. (SAR+SOLAS)
- Des accidents mortels lors de l'amarrage le long de quais équipés de système de maintien à quai n'utilisant pas d'aussière,
- Des différences entre pays dans la validation des temps de formation passés sur simulateur vs temps effectifs passés à la mer.



Photo de groupe des présents à l'AGA CESMA 2019 d'Anvers. On reconnaît au premier rang, à gauche, Francis Vanoosten (les mains dans les poches !), au centre (avec les badges), le Secrétaire Général, Boudy Baert et le Président, Alain Pels, du Collège Royal Maritime Belge, et à l'extrême droite, Hubert Ardillon, le Président CESMA

La prochaine AGA CESMA aura lieu les 7 et 8 mai 2020

LE DRAME DES SABLES D'OLONNE

Trois mois avant l'accident du 7 juin 2019 qui a vu Dimitri Moulic, Alain Guibert et Yann Chagnolleau (Ils avaient 28, 51 et 55 ans) périr au cours d'une opération de sauvetage en mer lors de la tempête Miguel, au large des Sables d'Olonne, la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon se préoccupait déjà des ressources de la SNSM comme on peut le lire dans cet article publié par Mer Océans le 1er avril 2019 :



UN CHÈQUE DE 100.000€ POUR LA SNSM

Le 7 mars 2019, la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon a annoncé qu'elle comptait faire un don de 100 000 euros à la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Cet argent ne sera pas gaspillé : il sera utilisé pour la « modernisation et le remplacement des équipements touchant à la sécurité des vedettes de la SNSM », explique Xavier de la Gorce, le président national.

Radar, caméras thermiques, rénovation des systèmes de navigation... tout compte pour assurer la sécurité des sauveteurs embarqués bénévoles dans leurs missions 24h/24. En 2018, ce sont 1200 personnes qui ont été sauvées par cette société composée de sauveteurs en mer et de bénévoles, rien que dans le Languedoc.

Dans l'hexagone, 7000 interventions sont réalisées chaque année, pour 9000 personnes secourues. L'association, reconnu d'utilité publique en 1970, est composée dans la région de 600 sauveteurs bénévoles, et est opérationnelle en permanence. Elle est financée à plus de 80% par le privé pour réaliser ses missions de sauvetages, et s'appuie sur un découpage régional dans son organisation. Outre les sauveteurs embarqués, des nageurs-sauveteurs assurent la sécurité des plages.

HYDROS s'associe pleinement à la peine des familles et à celle de toute la communauté des bénévoles de la SNSM.

Tous les marins doivent aider les bénévoles de la SNSM en contribuant à son financement.



ON A MILLE RAISONS DE SOUTENIR LES SAUVETEURS EN MER

[Je fais un don à la SNSM](https://don.snsn.org/soutenir)

<https://don.snsn.org/soutenir>

UN RAPPEL EN CE DÉBUT DE LA SAISON ESTIVALE



Vous êtes témoin ou victime d'un problème en mer ? Pour déclencher les secours depuis le littoral, appelez le numéro d'urgence 196, gratuit depuis un téléphone fixe ou portable et disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Si vous êtes sur un bateau, utilisez en priorité votre radio VHF, canal 16.

Le Président du Cluster Maritime Français (CMF) Frédéric Moncany de Saint-Aignan a été élu président du Conseil d'Administration de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) le mardi 2 juillet par le conseil d'administration, succédant à Hervé Moulinier qui présidait le CA depuis décembre 2012.



Les membres du CA de l'ENSM - dont Fr. Vanoosten et Ch. Lachèvre - réunis au Havre autour du directeur général, Patrice Laporte, et du directeur du site, Gilles Duchemin, le 2 juillet 2019 pour l'élection du nouveau Président, Frédéric Moncany de Saint-Aignan. (Photo ENSM)

« Je remercie les membres du conseil d'administration de la confiance qu'ils m'accordent. Ensemble, nous allons poursuivre et amplifier le travail accompli depuis plusieurs années sur l'attractivité, la diversité des cursus, les partenariats, les recrutements et surtout l'écoute des besoins des acteurs de l'économie maritime au sens le plus large », a déclaré Frédéric Moncany de Saint-Aignan à l'issue de cette élection.

HYDROS félicite le nouveau Président.

Frédéric Moncany de Saint-Aignan, ancien Hydro de l'école du Havre à Sainte-Adresse, est collègue de promotion de Patrice Laporte, encore Directeur Général de l'ENSM pour quelques semaines et du Secrétaire Général d'HYDROS. Capitaine de 1^{ère} Classe de la Navigation Maritime, ancien pilote maritime de Rouen, il a pris la tête du Cluster Maritime Français en décembre 2014 en remplaçant Francis Vallat son fondateur. Il est Officier du Mérite Maritime.

Comme annoncé dans le Compte-rendu de notre AG de Saint-Malo, il fait partie du CA de l'ENSM comme personnalité extérieure et en qualité de personnalité qualifiée.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR SOS MEDITERRANEE France

François Thomas est le nouveau président de SOS Méditerranée France. Il vient de succéder lors de l'assemblée générale de l'association le 15 juin à Paris à Francis Vallat, qui a effectué un mandat de trois ans à ce poste.

Membre du Bureau d'HYDROS, François est Capitaine de 1^{ère} Classe de la Navigation Maritime et a passé plus de 40 ans de sa vie professionnelle dans le secteur maritime. Il est Chevalier du Mérite Maritime.

« C'est un grand honneur pour moi de rejoindre cette association européenne fondée par un capitaine de la marine marchande allemand, Klaus Vogel, et une humanitaire française, Sophie Beau. Francis Vallat a été nommé président d'honneur, je sais que je pourrai compter sur son expérience si besoin. » a déclaré le nouveau Président, retraité de Louis Dreyfus Armateurs depuis le début de l'année.

« Nous allons repartir en mer, c'est certain. Les équipes du département opération sont mobilisées. Ce n'est pas simple, il faut un pavillon qui nous soutienne, un navire adapté. Les valeurs de SOS Méditerranée restent inchangées, il est impératif d'être présent et de sauver des vies en Méditerranée tant que l'Union Européenne ne mettra pas les moyens nécessaires pour le faire. La criminalisation des capitaines de navires dans le monde n'est pas nouvelle, c'est un phénomène particulièrement inquiétant. Ce qui est plutôt nouveau et grave, c'est la criminalisation des capitaines pour des faits de sauvetage en mer. » a aussi indiqué François Thomas.



François Thomas, à gauche, et Francis Vallat

Nous félicitons François pour cette nomination et cet engagement et lui souhaitons plein de courage pour affronter ces nouvelles responsabilités.

(D'après communiqué Mer et Marine et informations transmises par François Thomas)